

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 FÉVRIER 2017

Excusés :

- Madame MINARD de CHABANNES Annie, pouvoir à Madame AUBIN Nicole
- Madame PÉRICHON Isabelle, pouvoir à Madame SAVEY Mauricette
- Monsieur FUMOUX Philippe, pouvoir à Monsieur HUSSON Christian

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte de la Décision qu'il a prise dans le cadre de ses délégations.

- Cession de 50 lambourdes à Monsieur RAMAGE Maurice pour un montant de 50 €.

1/ Comptes de gestion 2016 - Commune et assainissement collectif -

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que les résultats dressés pour l'exercice 2016 par la Trésorerie de Lapalisse n'appellent aucune observation, ni réserve, aussi bien pour le budget général que pour le budget assainissement.

2/ Compte administratif 2016 - Commune -

L'excédent de fonctionnement s'élève à 1 295 768,54 €, et le déficit d'investissement à 623 878,25 € ; avec des restes à réaliser excédentaires, le déficit total d'investissement est de 603 853, 25 € ; ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

3/ Compte administratif 2016 - Assainissement collectif -

L'excédent de fonctionnement s'élève à 134 415,18 €, et le déficit d'investissement à 168 395,04 € ; avec des restes à réaliser excédentaires, le déficit total d'investissement est de 39 301,04 € ; ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

4/ Affectation du résultat d'exploitation - budget général -

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget général.

5/ Affectation du résultat d'exploitation – budget assainissement -

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget assainissement.

6/ Bilan des acquisitions et cessions foncières.

L'assemblée délibérante à l'unanimité prend acte du bilan de l'acquisition et de la cession foncière réalisées par la commune en 2016.

7/ Désignation d'un élu référent – Lutte contre l'ambroisie.

À l'unanimité, l'assemblée délibérante désigne Monsieur Gérard BOUCHET comme élu référent pour la lutte contre l'ambroisie.

8/ Apprentissage – Meilleure note du département à un jeune lapalissois – Récompense.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une récompense de 100 € à Monsieur Clément GERBE qui a obtenu la meilleure note du département à l'examen de BAC PRO CARROSSIER.

9/ Engagement d'un programme d'investissement en raison de son urgence.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'engagement d'urgence d'un programme de 2 000 € pour les travaux de liaison informatique de la salle de la Grenette.

10/ Questions diverses.

Informations :

Gérard BOUCHET rappelle la nouvelle réglementation sur l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces publics (sauf cimetière) à dater du 1er janvier 2017.

Pour respecter cette directive, différentes méthodes alternatives existent (chaleur, mécanique ou manuelle) mais leur utilisation implique une fréquence d'intervention plus régulière.

Une autre solution efficace, écologique et économique existe : l'hydromulching qui consiste à projeter au sol à l'aide d'une lance un substrat (fibres végétales) qui aura pour rôle de végétaliser en surface les trottoirs stabilisés et d'éviter le ravinement (entretien réduit).

Début 2017, un test sera effectué Bd Jean Jaurès et Place du Puits de l'Image sans contrainte pour le piéton.

Le calendrier des Conseils Municipaux pour l'année 2017 est communiqué aux élus.

Le tableau des subventions proposées aux associations sera transmis aux conseillers municipaux dès qu'il sera prêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Fait à LAPALISSE, le 28 février 2017

Le Maire,

